N° 7

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 5 novembre 2018

Le lundi 5 novembre 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 30 octobre 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. CASANOVA	M. BAETCHE	Mme BERTHOUT
Mme HAUTVAL	Mme COHEN-SOLAL	Mme GABADOU
Mme LAINGUI	M. ISARE	Mme KALOUSTIAN
M. TIBERI	M. SOPPELSA	

Excusée ayant donné pouvoir : Mme STOPPA-LYONNET à Mme BERTHOUT

Mme COHEN-SOLAL et M. AUDOUIN arrivent lors de la mise en discussion du troisième point. Ils n'ont donc pas voté pour les deux premiers points.

M. CASANOVA quitte la séance au septième point, il revient lors de la mise en discussion du point neuf. Il n'a donc pas voté pour les points sept et huit.

Mme COHEN-SOLAL quitte la séance lors de la mise en discussion du vingt-cinquième point. Elle n'a donc pas voté pour les points suivants.

Mme BERTHOUT quitte la séance lors de la mise en discussion du vingt-neuvième point. Elle n'a donc pas voté pour les points suivants.

M. CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, prend la suppléance de Mme BERTHOUT au point vingt-neuf.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 08 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 — Désignation du secrétaire de séance.

2 — Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

3 — Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2019.

4 — Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

5 — Subvention (6 300 euros) à l'association Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

6 — Subvention (3 300 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (5e).

7 — Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public.

8 — Chimie ParisTech (Paris 5e) : convention de cofinancement de travaux pour la période 2018-2021 (1 510 000 euros).

9 — Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70 037 euros) — Signature des conventions afférentes aux indemnités

10 — Restauration des façades de l'Institut Pierre Gilles de Gennes (5e) : Subvention (650 000 euros) et convention avec l'ESPCI.

11 — Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions.

12 — Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.

13 — Adoption de la 2e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1ère feuille de route.

14 — Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

15 — Subventions (7 283 028 euros) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

16 — Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.

17 — Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation — modification du règlement municipal.

18 — Visite de surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Val de Grâce (5e). Convention avec le Ministère des Armées.

19 — Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général.

20 — Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré — 12, rue de Pontoise — 75005 PARIS.

21 — Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie du 5e arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.

22 — Autorisation donnée à la Maire du 5e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers.

23 — Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel (5e).

24 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël.

25 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'entretien et à la maintenance des jeux de cour dans les écoles du 5e arrondissement.

26 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes.

27— Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes.

28 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au balisage du chemin de Compostelle sur la rue Saint-Jacques et la rue du Petit-Pont.

29 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au stationnement sauvage de cars de tourisme rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques.

30 — Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement relatif à l'urgence de la préservation de la crypte située 14 bis rue Pierre Nicole.

31 — COMMUNICATION : Lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.

32 — COMMUNICATION : Lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019.

33 — COMMUNICATION : Divers collèges — Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

34 — COMMUNICATION : Collèges publics parisiens — Subventions (163 738 euros) au titre du budget participatif.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Corinne GABADOU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, soumet pour approbation le procès-verbal du 10 septembre 2018.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

III - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA remercie Madame la Maire. Il lui revient la charge d'exposer en quelques minutes ce projet de budget primitif pour l'année prochaine à compter du 1er janvier 2019. L'arrondissement aura besoin, à la fois pour ses investissements et pour son fonctionnement, d'une somme totale de 5 151 784 euros. Il rappelle les grands postes, mais ne veut pas faire fuir l'assemblée avec ses chiffres et propose de les exposer très rapidement. Si quelqu'un a une question, il rappelle que toute l'équipe est à disposition. M. Pierre CASANOVA rappelle qu'il tient une permanence tous les vendredis matin. Ces questions intéressent beaucoup les habitants du 5e arrondissement.

Section d'investissements :

Première partie : la section d'investissement est le poste le plus faible qui divise ce budget primitif et s'élèvera en 2019 à 168 003 euros, qui est une somme identique depuis 2007. S'agissant de l'investissement, les dépenses sont bien contrôlées et mesurées. Le détail des investissements se détaille d'une part d'une dotation forfaitaire d'investissement, essentiellement les travaux dans la Mairie, les écoles et les crèches de l'arrondissement. Cela correspond à 135.000 euros.

Deuxième partie : les dépenses accomplies par application des délibérations et des demandes d'aménagement de l'espace public (essentiellement la voirie et l'espace vert), après des délibérations et des orientations des Conseils de quartier.

Section de fonctionnement :

La part la plus importante est de 4 983 781 euros, en comparant avec le budget de 2018, il est constaté une baisse de 8,20 %, mais en comparant avec 2015, en euros courants, il y a une légère hausse de 2 % de 2015 à 2019. En tenant compte de l'inflation, il n'y a pas d'aggravation des dépenses, au contraire, les choses sont bien tenues. Tout ne couvre pas les mêmes tendances de stabilité relative puisque des priorités sont identifiées et d'autres résultent de modifications structurelles. En ce qui concerne l'animation locale et culturelle, l'année 2019 connaître une hausse de l'animation locale et culturelle de 3,98 % (concerts, expositions, estivales séniors organisées chaque été, événements nombreux, invitations...). D'autre part, les travaux d'urgence ont considérablement diminué, ce n'est pas le fait d'événements imprévisibles, mais d'une règle comptable qui a fait une moyenne sur les trois dernières années et du fait des retards des travaux accomplis à la suite d'urgence aboutit artificiellement à cette baisse de 11,55 %. Pour résumer, il est constaté une grande stabilité, qu'il s'agisse de la dotation d'animation locale ou de gestion locale qui connaît une baisse de 8,41 %, car la Maison des associations censées être dans l'inventaire des équipements de proximité du 5e arrondissement, et d'autre part, deux délégations de service public, sont entrées en vigueur, l'une pour le centre d'animation Arras et l'autre pour Censier. Dès qu'ils sont placés sous délégation de service public, cela fait apparaître une baisse des dépenses de gestion locale. Cela permet de démontrer que les deniers publics sont bien maîtrisés par le Conseil d'arrondissement. Pour toutes ces raisons, M. Pierre CASANOVA demande d'émettre un vote favorable.

Mme Florence BERTHOUT souhaite dire à M. AUDOUIN et Mme COHEN-SOLAL qu'elle ne veut pas leur faire de mauvaise manière, mais qu'elle a soumis aux voix le procès-verbal avant leur arrivée.

Mme Florence BERTHOUT demande à l'assemblée si elle a des questions sur cette présentation elliptique et concise de M. Pierre CASANOVA, Premier adjoint qu'elle remercie. Madame la Maire note que le budget a très légèrement diminué en euros constants.

Mme Florence BERTHOUT soumet ce budget prévisionnel au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

IV - EXTENSION MINEURE DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES RIVES DE LA SEINE AU TITRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

Mme Florence BERTHOUT se réjouit de cette extension, mais qui n'aura aucune conséquence en matière, par exemple, de réglementation urbanistique.

M. Pierre CASANOVA le regrette. Il dit que les amoureux de Paris aimeraient que ces classements au répertoire mondial de l'UNESCO aident à contrecarrer certains projets immobilisent toujours nouveaux et récurrents. Ce n'est qu'un symbole, mais les symboles aident beaucoup en matière patrimoniale et culturelle.

C'est en 1991 que les rives de la Seine de Paris sont rentrées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016, il est prévu qu'avec l'intervention des collectivités locales, chaque zone classée soit dotée d'une « zone tampon ». C'est le premier motif de cette délibération. : lancer et autoriser le principe de création d'une « zone tampon » autour de cette zone classée au patrimoine de l'UNESCO. Le deuxième objet est une légère extension du périmètre exact qui est classé par l'UNESCO puisque dès 1991 avaient été constatés « des oublis » puisqu'il s'agissait du Musée National d'Histoire naturelle, une grande partie de la place Saint-Michel, une partie du square Viviani et d'autres éléments importants du patrimoine, même ne faisant pas partie du 5e arrondissement puisqu'il s'agissait du théâtre du Châtelet et celui de la Ville, mais également la tour Saint-Jacques et le palais de l'Iéna. La direction des affaires culturelles appelle à une « extension mineure » que M. Pierre CASANOVA considère plutôt comme majeure, mais ils sont d'accord et proposent ces deux projets : « zone tampon » et extensions.

Mme Florence BERTHOUT note que tout cela va dans le bon sens. Une autre délibération tombera sur le même sujet.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet cette délibération au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

V - SUBVENTION (6 300 EUROS) A L'ASSOCIATION CINQ SUR CINQ POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE remercie Madame la Maire et salue l'assemblée. Cette délibération vise à attribuer une subvention de 6300 euros à l'association des commerçants « Cinq sur Cinq » (place Maubert et abords du boulevard Saint-Germain). Comme tous les ans, il s'agit d'une demande de subvention pour les dépenses engagées pour les illuminations de Noël de l'année dernière et cette subvention est au prorata des dépenses engagées. Ce montant de 6300 euros correspond à 25 % des sommes engagées par l'association. M. Benjamin ISARE demande un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT rend hommage à cette association et à son président puisqu'ils font un travail formidable. Cette association a failli lever le pied, la Mairie est allée les récupérer en disant qu'il fallait déposer le dossier pour avoir une subvention, et les illuminations seront, sur suggestion de Madame la Maire, place Maubert et aux entrées du boulevard Saint-Germain et également rue Monge, parce que le linéaire qui prenait toute une partie du boulevard jusqu'aux jardins de Cluny ne fonctionnait plus. Ces illuminations sont extrêmement importantes, Madame la Maire remercie encore une fois l'association pour son travail formidable et les 6300 euros sont très importants même si c'est ¼ ; il faut aller récupérer les ¾ et dans le contexte actuel, ce n'est pas toujours favorable.

M. Benjamin ISARE ajoute que cette subvention arrive de nombreux mois après que les dépenses ont été engagées et cela pose de gros problèmes.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet cette délibération au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

VI - SUBVENTION (3 300 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET RIVERAINS DE LA RUE BERTHOLLET POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2018 (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE explique que cette subvention vise à attribuer une subvention de 3300 euros à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet. Comme pour l'association précédente, le montant représente 30 % des sommes engagées, c'est le ratio généralement proposé par les services de la Ville. M. Benjamin ISARE demande un avis favorable.

Mme Lyne COHEN-SOLAL demande si c'est pour les illuminations de 2018, ce qui vient d'être voté est pour l'année passée. Quand une demande de subvention est déposée à temps, il est peut-être possible de l'avoir au bon moment, car il est écrit « fin d'année 2018 ».

M. Benjamin ISARE répond que cette dépense étant déjà engagée, c'est peut-être une erreur de frappe des services.

Mme Lyne COHEN-SOLAL n'en est pas sûre.

M. Benjamin ISARE en serait étonné.

Mme Lyne COHEN-SOLAL dit que quand tout est déposé à temps, les services font des choses extraordinaires, des miracles et elle était prête à s'en féliciter.

M. Benjamin ISARE a échangé avec les services de la Ville sur ce sujet-là.

Mme Lyne COHEN-SOLAL demande si c'est un à valoir qui sera versé en 2019. Dans la mesure où i reste de l'argent de l'année dernière, quelques fois les services font un service extraordinaire et versent de l'argent pour ne pas que les associations se retrouvent avec une trésorerie négative trop longtemps.

Mme Florence BERTHOUT propose de vérifier ce point. Pour elle, c'est 2017.

M. Benjamin ISARE répond que pour lui aussi.

Mme Florence BERTHOUT constate que l'association s'est plaint. Elle a fait une tombola il y a quelques semaines qui a fait part à Madame la Maire de ses remarques sur le fait que c'est difficile. Madame la Maire rend une nouvelle fois hommage à cette association parce que la rue Berthollet a beaucoup souffert des travaux dans tous les sens, CPCU, GRDF et fait beaucoup (linéaire et intersections à Port-Royal et Claude Bernard).

En l'absence d'autres interventions, Madame la Maire soumet cette délibération au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

VII - MARCHES DÉCOUVERTES ALIMENTAIRES — PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE explique que cette délibération vise à renouveler la délégation de service public qui concerne les marchés découverts du 5e. Il y a quelque année avait été votée une délibération similaire qui visait à établir le fait que les marchés de Paris étaient divisés en trois lots : le secteur a coordonné par *Cordonnier-*

Frères, le secteur B par la société *Bensidoun* pour le 5e arrondissement, et le secteur C qui concerne la société *Dadoun*. Ces délégations de service public étaient conclues pour une durée de quatre ans. Cette délibération vise à reconduire les trois lots en deux lots. Le lot secteur a qui correspondrait aux 9, 10, 11 et 12, 13, 14 et 20e, et le lot B qui correspondrait aux 1er, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16, 17, 18, 19e avec une délégation de 6 ans. Cela vise à favoriser l'économie des chaînes dans la gestion des marchés, notamment. Cette délibération est assez mal ficelée. Les trois lots génèrent une bonne dynamique vis-à-vis des trois délégataires, le fait de diminuer à deux lots va générer des lots plus importants pour les différents délégataires et il n'est pas sûr qu'ils soient en capacité de pouvoir gérer deux lots plus conséquents. Une délégation sur six ans paraît être une durée beaucoup trop importante aujourd'hui ; l'évolution, par rapport aux contraintes environnementales et le développement du bio passent à chaque fois avec ces nouvelles délégations, ce qui veut dire que pendant six ans, le système sera figé dans un modelé donné. M. Benjamin ISARE propose donc de donner un avis défavorable au vu de ces différents éléments.

Mme Florence BERTHOUT partage le même avis. Passer de trois à deux lots est aller vers une monopolisation des marchés qui n'est pas saine. Deux lots sur tout Paris semblent invraisemblables. Il vaut mieux avoir trois lots avec une durée de quatre ans. Là, il y a toutes les conditions pour figer les choses. Chacun admettra qu'une saine concurrence, c'est bien. Madame la Maire ne voit pas pourquoi réduire le nombre de lots. Passer de trois à deux n'est pas les règles propices à une saine concurrence, et en plus, les deux vont rester longtemps (de quatre à six ans). Madame la Maire pense que les services juridiques de la Ville et l'exécutif, qui s'entoure d'avis éclairés, devraient faire très attention — et de plus en plus attention — des conditions dans lesquelles sont passés les marchés parce que ça soulève des questions. Les situations monopolistiques ne sont jamais saines pour personne. Madame la Maire est défavorable aux situations monopolistiques. Elle ajoute qu'en allant sur les marchés, il y a des commerçants qui disent que ça fait longtemps qu'ils ont des emplacements, qu'ils aimeraient bouger ; si tout est figé, ce n'est pas sain. Madame la Maire votera contre parce que ce n'est pas sain. Les conditions ne sont pas négligeables : secteurs A et B. Aujourd'hui, il y a *Cordonniers-Frères*, *Bensidoun*, *Dadoun* et cela suscite des interrogations. Madame la Maire cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL dit qu'elle ne connaît pas tous les arguments de fonds sur cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT note que le fait de passer de quatre à six ans concerne les marchés publics et est la conséquence de l'évolution du code des marchés publics, et qu'en plus de passer de quatre à six ans, ça rigidifie. C'est quelque chose d'imposé.

Mme Lyne COHEN-SOLAL présice — pour le contexte — que la dernière fois, c'est passé à quatre ans pour ne pas que ça corresponde aux changements de personnel municipal. Sinon, en 2014, ça passerait à six ans et ça compliquait une équipe venant au pouvoir, donc les six ans ont été cassés. Ce n'était pas commode. Tout est décalé dans les années, l'équipe qui viendrait au pouvoir en 2020 aurait du temps pour préparer autre chose, mais c'est le code. Mme Lyne COHEN-SOLAL, quand elle était adjointe, souligne qu'ils étaient passés de quatre à trois, et tout à fait avant, de deux à quatre (en 2001, c'était deux). Il y a beaucoup de problèmes pour trouver de véritables prestataires pour tenir les marchés de la Ville de Paris qui sont des marchés lourds. Il y a une raréfaction de prestataires de ces marchés, sinon la Ville tombe très vite sur des géants qui montent des marchés de plein air, et il y a une espèce d'intimidation et ce n'est pas ce que voulait la Ville de Paris. Mme Lyne COHEN-SOLAL ne sait pas si c'est toujours le cas actuellement, mais note que ce n'est pas facile de tenir des marchés. Il a fallu aller chercher des prestataires de province, mais ils ont refusé parce qu'il faut rengager du personnel et connaissent mal Paris, se doter de voitures, etc., et il y a beaucoup plus de marchés (70 marchés, divisés par 2, c'est très lourd). Elle ne sait pas s'il faut changer de trois à deux, elle reconnaît que c'est étrange, mais ignore ce qu'il y a derrière. Enfin, il y a des obligations données à ce prestataire, mais qui sont modifiables durant le délai de la délégation. Il ne faut pas dire qu'une délégation fige complètement, ce n'est pas complètement rigide. Il est possible de demander une modification de choses durant la délégation, ce n'est pas rigidifié sur six ans. Il y a un contrat qui permet d'avancer sur le nettoyage des marchés, bio ou pas, etc., et il est possible de négocier avec les prestataires que pendant le temps de la délégation, des interventions sont possibles. Mme Lyne COHEN-SOLAL ne voulait pas intervenir sur le fond, mais rappeler des éléments de contexte.

Mme Florence BERTHOUT est d'accord et partage les éléments de contexte. Si la Ville veut éviter au « gros miam miam », il faut éviter les gros lots. Il vaut mieux prévenir que guérir. Madame la Maire cède la parole à M. Alexandre BAETCHE.

M. Alexandre BAETCHE souligne que c'est « étrange ». Il se demande si c'est bizarre. En refaisant l'histoire de tout cela, une chose est sûre c'est qu'un monopole, c'est lui qui fixe le prix. Et quand ils sont deux, c'est un duopole, et c'est presque pareil.

Mme Lyne COHEN-SOLAL prend la parole et note que c'est la Maire de Paris qui fixe les prix.

M. Alexandre BAETCHE répète que quand ils sont deux, même si quelqu'un d'autre fixe le prix, il est possible de trouver cela étrange.

Mme Florence LAINGUI rappelle que la société *Bensidoun* est là depuis de très nombreuses années. Il ne faut pas s'affoler sur les changements. Ce n'est pas très grave, ce sont toujours les mêmes.

Mme Florence BERTHOUT répond que la durée, c'est le code des marchés.

Mme Florence LAINGUI note que Madame la Maire est intervenue sur la durée.

Mme Florence BERTHOUT acquiesce et insiste sur le fait que la durée, c'est le code des marchés. La durée et le fait de ramener de trois à deux contribuent à figer.

Mme Florence LAINGUI constate que si ce sont toujours les mêmes qui sont renouvelés, la concurrence n'est pas affolante.

Mme Lyne COHEN-SOLAL répond qu'il n'y a pas beaucoup de monde. Sur le marché des marchés, il y a très peu de sociétés.

Mme Florence BERTHOUT propose de passer aux voix. Avis favorable pour M. Laurent AUDOUIN et Mme Marie-Christine LEMARDELEY. Deux voix pour. Trois contre. Le reste de l'assemblée s'abstient.

À la majorité des suffrages exprimés le Conseil du 5e arrondissement donne un avis défavorable au projet de délibération.

Votants : 13 dont 1 pouvoir Pour : 2 Contre : 3 Abstentions : 8

VIII - CHIMIE PARISTECH (PARIS 5E) : CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA PÉRIODE 2018-2021 (1 510 000 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA remercie Madame la Maire. L'école nationale de chimie de Paris est associée, depuis sa création en 1905 à Chimie ParisTech. Il s'agit de financer des travaux de manière importante puisqu'il s'agirait de financier 50/50 entre la Ville et l'école une étude de faisabilité construite pour valoriser les bâtiments à terme, une mise aux normes, la rénovation des espaces d'accueils, vétustes, et des travaux d'économie d'énergie — ceci est un aspect très contemporain et d'actualité de ce phénomène. Le résultat est une participation de la Ville qui serait de l'ordre de 1 460 000 euros et compte tenu de l'importance, de l'urgence de ces travaux et du rayonnement national et international de Chimie ParisTech (membre éminemment de ce nouveau congrès universitaire PSL), M. SOPPELSA suggère de voter cette demande de cofinancement.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Jacques SOPPELSA et cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY précise que cette école fait partie des bâtiments qui appartiennent à la Ville de Paris selon un accord de 1929, comme la Sorbonne. C'est pourquoi la Ville de Paris a les obligations

du propriétaire. Indépendamment de la volonté politique, c'est normal que la Ville de Paris participe à la rénovation de ces bâtiments.

Mme Florence BERTHOUT note que personne ne remettait en question cela.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

IX - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (70 037 EUROS) — SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE remercie Madame la Maire et salue l'assemblée. Cette délibération vise à verser des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Ces indemnités visent à compenser la perte de chiffre d'affaires que les kiosquiers ont connu durant les périodes de remplacements des kiosques. Ils ont été remplacés par des kiosques plus modernes qui permettent un confort plus impotent pour les kiosquiers. Durant la période des travaux, les kiosquiers ont été indemnisés. Elle se fait au prorata de critères et du chiffre d'affaires, c'est pour ça que les montants, dans la délibération, varient. En ce qui concerne le 5e arrondissement, cette subvention vise à attribuer une subvention de 145 euros au kiosquier de la rue du boulevard Saint-Michel. M. Benjamin ISARE demande de donner un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Benjamin ISARE. Elle en profite pour dire que c'est parfois un peu long et que quelques kiosques, en particulier celui à l'angle du boulevard Saint-Michel est fermé depuis un an et demi en dépit de ses innombrables interventions, pour de sombres histoires de litiges entre le kiosquier et *MédiaKiosk*. Elle cède la parole à Mme Florence LAINGUI.

Mme Florence LAINGUI demande s'il vend de la presse ou tout. En réalité, ces kiosques ne vendent pas que de la presse, mais un peu tout et n'importe quoi.

Mme Lyne COHEN-SOLAL dit qu'un kiosquier qui ne vendrait que de la presse mourrait de faim. Les gens aujourd'hui lisent le journal sur Internet ou leur téléphone. Les kiosquiers servent de guides touristiques, ou pour l'achat d'eau ou de *Kleenex*, les chewing-gums, les tours Eiffel... heureusement que la Mairie a donné l'autorisation d'élargir un peu, même s'ils exagèrent parfois largement — ceux qui sont sur les Champs-Élysées sont prêts à vendre des robes —, mais la plupart d'entre eux ont des revenus ridicules et il faut qu'ils soient deux par kiosques (pause déjeuner, toilettes...). C'est un boulot de chien. Elle trouve que les nouveaux kiosques permettent de respirer un peu, et encore à peine, c'est Versailles pour eux comparé à avant, pourtant. Mme Lyne COHEN-SOLAL souhaite savoir s'il y a des projets de mettre les grands kiosques dans d'autres endroits dans le 5e.

M. Benjamin ISARE répond qu'il a été vu avec la DAE pour le renouvellement des différents kiosques. Ils se font de manière échelonnée, mais la Ville essaie de maintenir le positionnement des kiosques pour des raisons évidentes de localisation par rapport aux habitats, de bonnes connaissances de la localisation du kiosque, mais il y a parfois des difficultés à essayer de trouver de meilleurs emplacements pour les kiosquiers pour qu'ils aient des kiosques plus conséquents, par exemple, la kiosquière de la place Maubert, qui a un tout petit kiosque et pour qui c'est difficile à cause du marché. C'est très compliqué de trouver des kiosques plus confortables.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Florence LAINGUI et M. Alexandre BAETCHE.

Mme Florence LAINGUI s'abstiendra sur cette délibération, car c'est soutenir une activité qui s'éteint (presse papier) et voter serait soutenir des ventes diverses et variées qui peuvent se faire à d'autres endroits.

M. Alexandre BAETCHE n'est pas du tout de l'avis de sa collègue. Les kiosquiers sont tout ce qu'il reste de la culture cultivante en dehors des *smartphones* qui déculturent. Si les marquant de journaux, que va-t-il rester

pour les gens qui ne veulent pas être déculturés ? Ils vendent peut-être des choses qui ne sont pas des journaux, mais chez le pharmacien, il est possible d'acheter des bonbons…

Mme Florence LAINGUI dit qu'ils ne demandent pas de subventions.

M. Alexandre BAETCHE répond que les subventions, c'est la République qui veut qu'il y ait de la culture dans ce pays. C'est la République qui subventionne. De même qu'il n'y a pas de raison de supprimer un train entre Limoges et Périgueux sous prétexte qu'il y a peu de gens. Il est pour le maintien du train.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL dit à Mme Florence LAINGUI qu'il ne faut pas oublier que la démocratie est une chose extrêmement fragile et vivace, et qu'elle se transmet aussi par la lecture des journaux. Ce sont des élus, ils ont besoin de faire savoir ce qu'ils ont comme idées, ça passe encore par la presse écrite, ce qui permet de relire et de ne pas avoir que des slogans.

Mme Florence LAINGUI répond que ce n'est pas parce que les journaux papier disparaissent que les gens ne sont pas informés.

M. Alexandre BAETCHE répond que Hegel a écrit que « la lecture des gazettes est la prière du matin ».

Mme Florence BERTHOUT, en tant que Maire, défend et continuera à défendre très activement les kiosquiers, car la presse écrite est absolument indispensable. Tous les gouvernements ont subventionné la presse. Le métier de kiosquier est un métier de chien — même si le mot est dur. La Ville est très heureuse de les avoir. Ce sont aussi des relais de quartier et des lieux de socialisation qu'on peut mesurer. On laisse les clés, o discute, on achète son journal, et on peut se faire sa libre opinion, ce qui n'est pas toujours le cas des réseaux sociaux, où ça arrive tout cru.

M. Alexandre BAETCHE dit qu'ils sont payés comme des chiens.

Mme Florence BERTHOUT passe au vote. Abstention de Mme Florence LAINGUI.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

X - RESTAURATION DES FAÇADES DE L'INSTITUT PIERRE GILLES DE GENNES (5E) : SUBVENTION (650 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ESPCI.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA souligne que c'est la même intervention que celle qu'il a déjà faite avec ParisTech à la différence qu'il s'agissait d'un cofinancement et que là c'est une convention de financement avec l'IPGG. Depuis la convention du 22 mars 2013, la Ville de Paris prend en charge les grosses réparations de cette institution dans le cadre du groupe SPCI ; l'année dernière ont été constatées des instabilités sur les façades. Le coût du projet est estimé à 650 000 euros — sous contrôle de la rapporteuse Mme Marie-Christine LEMARDELEY. M. Jacques SOPPELSA espère que cela sera voté à l'unanimité.

Mme Florence BERTHOUT note que bien évidemment, ça ne sera pas voté contre. Elle regrette que de tels désordres apparaissent quelques mois après la livraison d'une nouvelle IPGG. Il aurait fallu s'en préoccuper au moment de la livraison.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XI - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC — CONVENTIONS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE remercie Madame la Maire. Cette délibération vise à attribuer des emplacements durables sur le domaine public. Dans l'arrondissement, il existe quelques endroits où des commerçants sont installés sur le domaine public, notamment sur le trottoir (vendeur de textiles à l'angle de la rue des Écoles et du boulevard Saint-Michel, par exemple). Il y a plusieurs emplacements. Les porteurs de projets postulent pour différents emplacements. Cette délibération vise à attribuer deux emplacements aux 25 et 27 boulevard Saint-Michel, c'est la reconduction du commerçant qui vend les textiles et le deuxième est le kiosque qui vend des affiches de cinéma, des appareils photo, qui était le seul à se positionner sur cet emplacement. M. Benjamin ISARE demande d'adopter un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Benjamin ISARE et pour avoir défendu les commerçants.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XII - RESSORT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Mairie du 5e arrondissement.

Mme Corinne GABADOU remercie Madame la Maire. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose dans son article, dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par les délibérations du Conseil municipal. À cette fin, un périmètre scolaire est défini pour chaque école par un ensemble de voies ou de tronçons de voies et les élèves des écoles publiques sont scolarisés en fonction de leurs lieux de résidence (sectorisation). En règle générale, une adresse correspond à une seule école, mais parfois, elle peut être commune à plusieurs. En ce qui concerne cette délibération, il n'y a aucune modification du périmètre scolaire pour le premier degré dans le 5e arrondissement, seulement une mesure technique a été adoptée de sectorisation qui ne concerne, pour la prochaine rentrée scolaire, aucun élève habitant au 73 bis boulevard Saint-Germain, mais qui dépendront non plus de l'école Vaugirard dans le 6e, mais de l'école du 28, rue Saint-Jacques. Mme Corinne GABADOU demande un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT propose de voter favorablement. C'est une chance supplémentaire d'avoir des élèves supplémentaires. C'est assez étonnant, sur le plan formel il n'y a pas eu d'échange, c'est un petit peu particulier. C'était une erreur formelle. L'arrondissement a besoin d'élèves.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XIII - ADOPTION DE LA 2E FEUILLE DE ROUTE DU PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PARIS 2017-2020, ET BILAN 2018 DU PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PARIS ET DES ACTIONS DE SA 1ERE FEUILLE DE ROUTE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Avant, elle dit qu'après un bilan de la première feuille de route qui est un bilan peu chiffré, tout le monde est favorable à l'économie circulaire, mais il manque des éléments de compréhension.

Mme Hélène HAUTVAL remercie Madame la Maire. Cette feuille de route sur l'économie circulaire est dans la continuité de la première adoptée en juin et 2017 adoptés par le Conseil de Paris. Elle se compose de 16 actions au sein de 6 thématiques : administration exemplaire, consommation responsable, culture, événementiel, sensibilisation formation et éducation, synergie territoriale. La France est le troisième consommateur de plastique en Europe, loin derrière l'Allemagne, première place (24,5 % de consommation plastique) et l'Italie (14,2 %). La France a 9,6 %, en troisième position, mais 36 % de cette consommation n'est ni recyclée, ni revalorisée énergétiquement, moins de 10 % en Allemagne des plastiques sont meilleurs. En France, seulement 22 % des plastiques sont recyclés, ce qui est très peu. La feuille de route préconise de limiter l'utilisation des plastiques et de trouver des alternatives à son utilisation. Bonne nouvelle pour Paris puisque à partir du 1er janvier 2019, les emballages plastiques et métalliques seront recyclés (pots de yaourt, contenants plastiques...). Autre sujet évoqué dans cette feuille de route, le réemploi et les dispositifs de partage qui sont parfois difficiles à mettre en place, mais qui peuvent contribuer au soutien de certaines personnes ou familles en difficultés.

Dans le même ordre d'idée, les spectacles de théâtre sont concernés avec une mutualisation des moyens scéniques. Dans le même registre, il ne faut pas mélanger politique et culture. Il est difficile de la qualité d'un tag s'il a été fait en peinture acrylique et en peinture bio. Toujours dans le domaine du recyclage, il s'agit de promouvoir les structures de remploi auprès des usagers lorsqu'ils souhaitent se séparer d'encombrants utilisables ou réparables (exemple : une famille qui s'agrandit qui souhaite changer de frigo, il faudrait lui permettre de se signaler et de lui proposer de le mettre en bas de la rue à destination du recyclage et du réemploi). Une parte est consacrée aux événements et manifestations afin de les rendre plus éco-responsables avec l'application de la charte pour des événements éco-responsables. Cette charte demande la mise en œuvre de toilettes sèches, si possible et si nécessaire. Il faudrait même que ça soit obligatoire pour tous les événements où est souvent constatée une dégradation de l'espace public. Les toilettes mobiles dans certains cas ne sont pas imposées aux organisateurs. C'est une piste a exploré. Il est également question, dans cette feuille de route, d'énergie fatale, qui est l'énergie perdue lors d'un processus, par exemple sous forme de chaleur émise par des serveurs informatiques ou encore la piscine de la Butte aux Cailles qui est réchauffée grâce à ce processus. Des idées sont proposées dans cette feuille de route donc la mise en culture de phytoplancton au sein d'un photo-bioréacteur. Cela est assez compliqué, le principe étant de transformer du CO2 en oxygène, ça semble difficile à mettre en place. Il est précisé dans la feuille de route qu'il sera possible d'utiliser les énergies fatales dans les nouvelles constructions et il est trop compliqué de le faire dans l'ancien.

Tout cela est des intentions. Il n'y a pas vraiment de choses concrètes proposées, mais cela contribue à une prise de conscience de la nécessité de dynamiser l'économie circulaire. Au niveau du 5e arrondissement, il existe notamment le Repair'Café, organisé à la Mairie le 13 octobre. C'était une première. Ça va être renouvelé et pérennisé une fois par mois.

Mme Florence BERTHOUT aimerait même que cela ait lieu deux fois par mois les samedis matins.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle le principe : amener du petit appareil électroménager et être aidé pour leur réparation. Il y a aussi EMMAÜS défi à la Mairie, collecte de piles, d'ampoules, la Mairie est pourvoyeur de textile (containers) et une démarche engagée pour le tri dans les écoles. Mme Hélène HAUTVAL invite à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT votera pour. Il y a beaucoup de délayage et de verbiage, mais pas beaucoup d'actions concrètes. Pour faire une recyclerie, il a fallu vraiment s'y atteler. Repair'Café viendra une fois par mois puis deux fois par mois en cours d'année prochaine le samedi matin. Dans les écoles, la Mairie a initié l'opération du recyclage de tous les instruments d'écriture avec des boîtes en carton recyclé qui ont été distribuées dans toutes les écoles maternelles et élémentaires (gommes, stylos...). Cette boîte est pédagogique et, quand elle est pleine, elle est récupérée par un agent de la Mairie. Cela a été mis en place de manière intuitive, car il y avait beaucoup de difficultés à avoir des initiatives extrêmement concrètes. Des choses peuvent apparaître modestes, mais vont produire du résultat. Sinon, les gens se désintéressent et on parle beaucoup de lutte contre le réchauffement climatique et d'économie circulaire, qui est plus un langage fantasmé qu'une réalité pratique, et tout le monde en a besoin.

Madame la Maire a mandaté le DGS pour faire des propositions précises sur le Plan Climat adapté à la Mairie du 5e (papier, économies d'énergie...). Avant de changer tous les ouvrants, il y a une méthode qui consiste à donner de l'information pour fermer les portes. Cela permet de faire des économies substantielles. De même, aller voir le nombre de radiateurs investis repartis dans des bureaux et qui sont laissés allumés la nuit et le week-end. Des petits gestes très humbles peuvent paraître dérisoires, mais dont la somme permet d'arriver à des résultats non négligeables. Madame la Maire passe la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN partage cette frustration sur l'aspect insuffisamment chiffré, mais à l'examen, beaucoup d'outils de quantification sont encore en cours de développement. Les chiffres devraient tomber en 2019, dont une étude de mise à jour appelée le métabolisme urbain (flux de matières entrants et sortants). C'est un processus inhabituel. Beaucoup d'administrations ont intégré tout ce qui concerne l'économie, mais n'ont pas appris à le faire avec les matières premières. La Ville de Paris invente et progresse. Il est très impatient d'avoir des chiffres pour évaluer l'impact concret de ce qui se fait au travers de ce plan. Des gestes peuvent être très utiles, mais on n'échappera pas à la réglementation assez dure sur les sujets énergétiques. L'exemple du recyclage est intéressant (2/3 de papier recyclé dans une administration centrale) et seulement 1/3 par les mairies d'arrondissement. Manifestement, ces évolutions mettent du temps à diffuser et la volonté doit être constante sur le sujet.

Mme Florence BERTHOUT constate que ce n'était pas du 100 %, car il n'y avait pas de gros sacs dans certains bureaux. C'est du quasi 100 %, la Mairie a fait mettre des sacs partout.

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XIV - INFORMATION ET CONSULTATION DU CONSEIL DE PARIS SUR LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DES PARCS ET JARDINS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL remercie Madame la Maire. Cette délibération concerne la nouvelle réglementation des parcs et jardins, l'ancienne était obsolète à cause du changement des habitudes. Un travail a été fait pour mettre au point cette nouvelle réglementation. Les horaires peuvent être étendus. Concernant les moyens de locomotion, la Mairie assiste à une multiplicité des différents moyens de locomotion dans l'espace public. Il n'y avait pas de réglementation pour les parcs et jardin, mais les patins étaient interdits pour les adultes. À présent, il est prévu que des pistes aménagées pourront servir pour ces nouveaux moyens (engins non motorisés ou à assistance électrique). Sinon, les engins devront être tenus à la main. Concernant les barbecues, ils ne sont pas autorisés dans les jardins publics. Sur les animaux de compagnie, les conditions avant étaient restrictives, il y a une certaine souplesse qui serait appliquée. Les animaux de compagnie doivent être maintenus en laisse. Sur les usages spéciaux des parcs et jardins, qui est un chapitre nouveau de cette réglementation, sont interdits les commerces ambulants, les quêtes, les dressages de chiens en groupe, la publicité. En revanche, est susceptible de donner lieu à une redevance toute autre activité lucrative (cours collectifs, manifestations sportives, culturelles, repas collectifs, privatisation du site, prise de vue, modélisme, partenariats, accrochage sur les grilles, dépôt de matériel, manifestations religieuses, etc.). Ce règlement est issu de la concertation, mais les gros problèmes qui résident dans cette nouvelle réglementation portent sur les autorisations susceptibles d'être accordées en termes d'horaires et d'utilisation et la Mairie n'arrive pas à savoir si le ou la maire d'arrondissement aurait son mot à dire concernant les horaires de ses parcs. D'autre part, lorsqu'il y a des autorisations particulières pour des activités spéciales dans les parcs et jardins, il n'y a qu'une consultation des maires d'arrondissement qui est prou. Cela laisse la porte ouverte à toute décision qui pourrait être prise par la Ville pour l'utilisation de ces parcs. Cette nouvelle réglementation s'adapte aux nouveaux usages. Cela donne une nouvelle potentialité et une liberté d'usage, mais il y a un réel problème de prise de décision et d'autorité sur ces nouveaux usages.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Hélène HAUTVAL. Qu'il y ait un nouveau règlement qui fixe des orientations, c'est une bonne chose, mais elle déposera des vœux — l'exécutif en a été informé — pour avoir des réponses aux questions formulées par l'Adjointe, notamment la question de l'avis du maire. Des sujets

inquiètent, notamment la question des horaires. Pour le moment, les relations sont cordiales avec l'Adjointe qui gère cela, il n'y a pas de souci majeur, ça en reste là quand il y a des changements, mais c'est lié à un appel téléphonique. Ce qui inquiète Madame la Maire c'est si des choses se font avec l'avis du maire, mais pas un avis facultatif, notamment sur la question des partenariats et des animations festives, car tel qu'est ficelé ce projet de règlement, il n'y a pas de réponse. Il est écrit « partenariat » pudiquement, mais elle veut être sûre qu'il y a un avis favorable du maire qui est requis. Exemple : si un food-truck est installé d'une grande enseigne, est-ce que l'avis sera demandé ? Aujourd'hui, sur les food-trucks, il est considéré que l'avis du maire est pris en compte. Il n'y a eu qu'une fois une erreur. Sans l'avis du maire, quand on veut installer quelque chose, on installe quelque chose, il y a déjà eu un food-truck et il a été source de problèmes.

Madame la Maire a écrit une lettre à Jack Lang pour lui faire part de ses interrogations. Il y a parfois de la concurrence déloyale pour les établissements autour et du bruit. Il y a eu des soirées très longues, sans discontinuer, avec beaucoup de bruit et tout le voisinage était très perturbé. Elle ne peut rien y faire, car parfois ce sont dans des établissements publics. Dans tout Paris, c'est l'administration qui décide. Madame la Maire y est opposée, tout le monde doit prendre sa part de responsabilité. Cela peut être apprécié, mais c'est important que les maires puissent donner un avis. Il faut donner un avis en tenant compte des attentes des administrés. Ce n'est pas un avis personnel sans intérêt. Aussi, elle a eu une demande qui est une demande qui concerne la surveillance de ces parcs et jardins. Il y a de moins en moins d'agents. La DPSP est prise par d'autres missions innombrables. Cela pose souci pour assurer aussi les missions de sécurité à l'intérieur de ces parcs et jardins. Des enfants, dans les arènes de Lutèce, se livrent à des exercices très dangereux. Ils ne sont pas sous l'autorité des parents. Ils font des acrobaties dangereuses, notamment à l'entrée du métro rue de Navarre et aucun agent n'y va pour faire la loi de ce côté-là et d'innombrables autres situations (partition, juxtaposition des usages, etc.). Il ne s'agit pas d'interdire, mais d'accompagner. Il faut discuter et faire de la médiation. Il faut des agents.

Si la Mairie se passe de l'avis favorable ou défavorable, cela pose question, c'est la raison pour laquelle Madame la Maire ne votera pas ce projet de règlement, elle s'abstiendra et verra ce qui se passe au Conseil de Paris et elle votera contre s'il n'y a pas l'assurance sur cet aspect (avis favorable du maire sur les questions de partenariat, d'animation festive et d'horaires). La Ville parle d'avoir des trajets, des allées, des chemins réservés aux nouveaux usages, et sans co-construction sur les allées réservées au hasard aux trottinettes, aux vélos... cela sera embêtant surtout que ça sera dans des équipements transférés. Madame la Maire est sensible aux répartitions des rôles, mais dans les équipements transférés à la demande de M. Bertrand DELANOE, il faut que la réforme soit pleinement appliquée et il faut l'avis du maire. Il faudra interroger les administrés. Madame la Maire passe la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY comprend le positionnement et ne le discute pas, mais elle souhaite revenir sur le Musée, car, il y a une popote roulante du CROUS, c'est comme dire que les restaurants universitaires font concurrence déloyale aux restaurants du coin. Les jeunes passent et peuvent se nourrir par une popote roulante du CROUS.

Mme Florence BERTHOUT note que c'est dans l'enceinte du Jardin des Plantes qui n'est pas un équipement transféré et dépend d'un établissement public autonome.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY répond que ce n'est pas totalement autonome puisque ce sont les parcs et jardins de la Ville qui les entretiennent.

Mme Florence BERTHOUT est respectueuse de ce que ce sont des établissements publics autonomes. Madame la Maire a déjà géré un établissement public. Il faut le faire en bonne intelligence avec le Maire de l'arrondissement, puisque c'était le minimum, il y avait parfois des food-trucks en intérieur.

Mme Florence BERTHOUT indique que le fond de l'affaire est à concurrence (ou pas) avec les restaurateurs et nuisances sonores. Encore une fois, c'est un établissement autonome et Madame la Maire ne se prononce pas là-dessus.

Mme Hélène HAUTVAL se demande si les popotes roulantes sont du commerce ambulant. Auquel cas c'est interdit aux entrées et à l'intérieur des parcs et jardins. Il ne faut pas trop s'inquiéter des popotes roulantes.

Mme Florence BERTHOUT passe la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN constate qu'il y a des problématiques sur la présence de personnel dans les parcs, plutôt en baisse depuis quelques années. Comme tout règlement, il a vocation à être respecté, mais il sera mieux respecté s'il y a des personnels pour le faire respecter. M. Laurent AUDOUIN regrette le fait que la porte soit ouverte aux véhicules à assistance électrique ; ce n'est ni indispensable ni n'envoie un bon signal. Pour le bois de Boulogne ou de Vincennes, c'est autre chose, mais globalement les parcs de Paris ne sont pas si vastes pour ne pas pouvoir les traverser à pied.

Mme Hélène HAUTVAL trouve intéressant de légiférer sur un espace au regard de cette problématique. Ce sont des allées qui seront réservées dans les grands parcs, il n'y en aura pas aux arènes de Lutèce.

M. Laurent AUDOUIN ne voit pas de quels endroits il s'agit. Encore un point qui lui paraît important, c'est que ces parcs sont des espaces de gratuité à la disposition du public, et il y a pas mal de questions qui se posent sur ces fameux partenariats et la tentation de les valoriser. Y faire des activités payantes ne va pas dans le bon sens, il souhaite conserver la vocation de gratuité de ces espaces et pense que ses camarades du Conseil de Paris ajouteront peut-être des amendements en ce sens pour rectifier les choses : Dans cette attente, il s'abstiendra de voter cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT passe la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL répond que cette option a été prise puisqu'il y a des activités lucratives qui sont tenues dans les jardins, c'est pourquoi l'idée est d'encadrer ces activités.

Mme Florence BERTHOUT remercie les intervenants. Elle ajoute que solliciter l'avis du maire d'arrondissement sur ces questions-là avec un cadre est de bon aloi, puisqu'elle ne voit pas un maire ne pas être vigilant. Un règlement qui autorise plein de choses sans avoir un avis du maire signifie qu'il n'y a pas l'assurance qu'il n'y aura pas de passages trottinettes électriques aux arènes, par exemple. Il n'y a aucune assurance. Madame la Maire s'abstient et déposera des vœux en Conseil de Paris. Si des vœux vont dans le bon sens de la majorité, elle les votera. Madame la Maire passe la parole à M. Alexandre BAETCHE.

M. Alexandre BAETCHE votera contre pour la raison que c'est qu'il s'agit d'équipements dévolus à la mairie d'arrondissement. Il n'est pas possible que ces équipements dévolus aux mairies d'arrondissement n'aient plus leur possibilité. Une porte doit être ouverte ou fermée. Il votera contre, car ce n'est pas clair et que cela revient à enlever à la mairie d'arrondissement ce qui a été voté ici comme étant dévolus à la mairie d'arrondissement. Il n'est pas normal que la Maire et le Conseil ne soient pas consultés sur des choses qui lui reviennent.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA s'abstiendra, car comme beaucoup de centristes, ils sont à la fois fédéralistes pour l'Europe et pour la France — des Girondins, en d'autres termes. Si les Conseils d'arrondissement et les élus d'arrondissement servent à quelque chose, c'est aussi pour donner des avis conformes à des équipements de proximité et des lieux visés par ce règlement. Ce projet contient beaucoup de choses intéressantes, mais il manque l'essentiel, c'est la prérogative des élus locaux au plus près des habitants et des équipements. C'est étrange qu'en 2018 — alors que toutes les grandes démocraties occidentales se décentralisent et donnent des pouvoirs croissants — la France se crispe toujours dans une démarche centralisatrice, ce qui ne date pas d'hier. C'est une mauvaise habitude qui remonte à très loin. Mais sur des espaces verts du 5e arrondissement, ça ne demande pas une telle révolution copernicienne que de laisser la Maire du 5e arrondissement donner un avis conforme. Ce serait souhaitable.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY a une remarque technico-pratique : il s'agit d'un projet de règlement donc c'est encore amendable.

Mme Florence BERTHOUT répond que cela justifie son abstention. Pour ne pas alourdir le débat, elle proposera ces vœux en Conseil de Paris. Elle passe au vote.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir. Pour : 4 Contre : 3 Abstentions : 7

XV - SUBVENTIONS (7 283 028 EUROS) AVENANTS ET CONVENTION À LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON (19E) POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'un établissement du 5e est concerné, c'est la crèche Tambours et Trompette au 31, rue Claude Bernard.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Corinne GABADOU remercie Madame la Maire et annonce que cette présentation sera très rapide. Chaque année est accordée une subvention à la fondation Croix Saint Simon pour la crèche située rue Claude Bernard. À la dernière commission ont été admis quatre bébés. La crèche contient vingt berceaux et il y a un espace halte-garderie. Elle demande que cette subvention de 230 612 euros soit votée favorablement en faveur de la fondation et la subvention étant destinée à la crèche.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Corinne GABADOU. Ce conventionnement donne satisfaction, la directrice participe à toutes les commissions d'attribut des places en crèche et veille à ce que tous les berceaux soit un taux d'occupation le plus élevé possible. La subvention est en légère hausse par rapport à l'année dernière.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XVI - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR 2019.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE remercie Madame la Maire. Cette délibération, passée en Conseil d'arrondissement tous les ans, vise à mettre en place le dispositif « Paris Jeunes Vacances » en 2019. Il est bien connu des administrés étant donné qu'ils en font la promotion dans les centres d'animation, sur le site Internet de la Mairie. Ce dispositif perte d'attribuer un chèque vacances de 100 euros aux jeunes de l'arrondissement dans le cadre d'un projet de vacances autonome (pour qu'ils puissent partir en vacances sans leurs parents). Le nombre de chèques est de 1500 à l'échelle de Paris et le prorata par rapport au nombre d'habitants donne le chiffre de 41 chèques vacances pour l'année 2019 qui est le même que celui de l'année dernière sachant qu'il y a une très forte participation des jeunes grâce au soutien des centres d'animation et que tous ces chèques sont distribués.

Mme Florence BERTHOUT complète ces propos en disant qu'il reste à ce jour 2300 euros non utilisés et il y aura une commission le 30 novembre prochain. Elle a demandé au DGS de faire une communication sur la page d'accueil de la Mairie, car les jeunes regardent cette information. Madame la Maire cède la parole à Flora KALOUSTIAN.

Mme Flora KALOUSTIAN rappelle qu'aujourd'hui, un dispositif similaire pourrait être proposé par les séniors, car beaucoup ont moins de 574 euros de reste à vivre par mois et qu'ils ne peuvent jamais s'offrir des voyages et 100 ou 200 euros leur ferait beaucoup de bien. Ce serait un vœu à proposer.

Mme Florence BERTHOUT trouve que Mme Flora KALOUSTIAN a tout à fait raison sur cette affaire-là. Ils seraient très heureux. Il faudrait que ce dispositif, sur proposition des Conseils d'arrondissement, soit mis à disposition des séniors. Ça serait fort utile et en fonction du revenu, il faudrait mettre des éléments.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XVII - CRÉATION D'UN SERVICE NUMERIQUE DE DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION — MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA remercie Madame la Maire. Il s'agit ici d'un projet de création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation et de modification du règlement municipal. C'est un projet qui rend compte son adhésion la plus complète puisqu'ils permettront aux usagers d'obtenir des réponses dans des conditions plus rapides et en tout cas de déposer son dossier dans des conditions plus simples, et de permettre à l'administration — que nous savons pléthorique puisque nous comptons autant d'agents dans cette administration que la Commission européenne pour 27 pays, ce qui démontre à quel point l'inflation des ressources humaines n'a pas connu de limites ces dernières années — et permettra à ces services soit d'être plus nombreux, soit de se consacrer à des tâches plus importantes. Par la même occasion, il est proposé à ce règlement des clarifications et des aménagements pour permettre aux logements sociaux d'inclure dans leurs bâtiments, surtout dans leurs rez-de-chaussée, des commerces de détail, ce qui paraît être une bonne initiative. Par conséquent, cette proposition en grande partie rédigée par la Direction du logement et de l'habitat semble mériter des suffrages favorables.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Pierre CASANOVA. Elle pense que tout le monde est d'accord sur cette dématérialisation qui facilite les démarches et ne doit pas se substituer à elles.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XVIII - VISITE DE SURVEILLANCE DES ANCIENNES CARRIÈRES ACCESSIBLES SITUÉES DANS LE SECTEUR DU VAL DE GRÂCE (5E). CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DES ARMÉES.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Alexandre BAETCHE précise qu'il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et le ministère des Armées pour la surveillance des anciennes carrières situées dans le Val-de-Grâce. Chacun sait que c'est un « gruyère » particulier, sous le Panthéon en particulier. L'objet de cette convention est de faire faire à des agents de la Ville de Paris des visites d'abord pour poser un diagnostic, ensuite pour organiser des visites de contrôles régulières, et enfin pour fixer la façon dont cela sera procédé et aux conséquences. C'est l'Inspection générale des Carrières qui est chargée de la convention laquelle a été signée par le ministère des Armées et la Ville de Paris. Cela pose problème : le ministère des Armées a déjà signé. Les inspecteurs généraux de la Ville de Paris sont des fonctionnaires qui s'occupent du domaine public de la Ville de Paris et sont donc payés pour ça. S'il y a un problème avec des carrières, ces fonctionnaires sont compétents pour dire qu'il y a un problème et faire un diagnostic. Il ne comprend pas pourquoi des fonctionnaires de la Ville de Paris, sous prétexte que le Val-de-Grâce dont chacun sait qu'il a été honteusement fusillé par M. HOLLANDE, malheureusement, ça veut dire qu'il ne devrait plus y avoir de problèmes puisqu'il n'y a plus personne à part les militaires Vigipirate. Ça s'effondre et il n'y a personne. Toujours est-il que ces hauts fonctionnaires de la Ville — qui ont un travail remarquable — s'occupent des souterrains de la Ville partout, il se demande pourquoi la Maire de Paris fait payer le ministère des Armées pour le diagnostic, pour les visites de contrôle et le cadrage de ces opérations. Une personne pour

faire ce diagnostic c'est trois personnes, et 1640 euros la visite, à payer par le ministère des Armées, sous prétexte qu'il y a des carrières et qu'il y a des problèmes, où ça peut s'effondrer. À un moment donné, on pensait ça pour le Panthéon, mais c'était une fausse alerte. Le Code civil (article 552) dit que la propriété du sol emporte le dessus et le dessous (loi de Napoléon – le plus grand chef militaire de tous les temps), mais le dessous, là, c'est le dessous de tout Paris. La question posée par M. Alexandre BAETCHE est que le ministère des Armées a mal négocié, il ne fallait pas signer cette convention comme cela, avec 1640 euros pour une visite, pour une personne, puis 924 euros à chaque fois que le visiteur dira qu'il y aura peut-être une autre visite. Il se demande pourquoi l'Armée, qui envoie des soldats dans les rues de Paris pour sécuriser la Ville et qui ne fait pas payer cette prestation paye les fonctionnaires de la Ville de Paris — qui sont payés pour ça par le contribuable de la République — alors que ça devrait être gratuit. Dans l'article 552, il est parlé du sous-sol pour dire que s'il est exploité, il appartient au propriétaire du dessus. Il n'est pas question de danger à cause des carrières qui ferait que, du fait de ce danger, il faut avertir le propriétaire. Il va voter cela parce que l'Armée a signé, mais elle a eu tort de signer cela, il fallait négocier, et il n'y a rien à payer, car ce sont des fonctionnaires qui sont chargés de faire ça, qui sont payés pour ça, ce sont des fonctionnaires de la Ville de Paris, Val-de-Grâce compris. M. Alexandre BAETCHE propose donc de signer pour, mais avec des réserves. Il rappelle que l'Armée n'aurait pas dû signer cette convention.

Mme Florence BERTHOUT propose de passer au vote, avec toutes les réserves émises.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XIX - MODIFICATION DES MODALITÉS DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE À PARIS : EXTENSION DE LA CARTE PRO MOBILE AUX ENTREPRISES DE SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL remercie Madame la Maire. Cela va conserver un certain nombre de professions, il est proposé d'étendre la liste des bénéficiaires à la carte Pro Mobile, c'est-à-dire 240 euros par an puis 50 centimes d'euros par heure de stationnement pendant 7 heures pour leurs véhicules utilitaires aux sociétés exerçant des missions de gestion de réseau ou distribution de fluides, de transport urbain et suburbain de voyageurs, transport ferroviaire interurbain de voyageurs, distribution de courrier et de colis, gestion de réseau de télécommunication. Elle profite de cette délibération pour informer des problèmes de stationnement et de verbalisation qui persistent dans l'arrondissement — et dans tout Paris — il avait été essayé d'obtenir des possibilités pour les accompagnants des malades de l'institut Curie pour pouvoir profiter de certaines facilités de stationnement comme elles existaient auparavant, là ce sont plusieurs retours de personnes bénéficiant de la carte handicapée qui sont verbalisés, et c'est très compliqué. Ils se retournent vers la Mairie d'arrondissement, elle n'a pas de pouvoir, elle se retourne vers le DVD, c'est très compliqué d'obtenir gain de cause. Il y a des personnes qui n'arrivent pas à faire face à la complexité des DFPS, de leur règlement, des recours, etc. C'est un système qui a été mis en place d'une manière beaucoup trop précipitée et la Mairie est dans une situation déplorable pour les usagers, et les élus se retrouvent face à des situations extrêmement déchirantes, les personnes ont démunies face au mur administratif.

M. Benjamin ISARE souligne qu'ils verbalisent aussi régulièrement les commerçants du marché.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle que 9 fois sur 10, c'est *Streeteo*.

Mme Florence BERTHOUT constate que *Streeteo* a plus d'agents que *Moovia*. Elle reçoit pratiquement une ou deux fois par semaine des forfaits post-stationnement apposé sur le pare-brise de véhicules dont les personnes ont la carte handicapée, il y a une paperasserie inouïe. Madame la Maire est intervenue à propos de papiers, et tout ce que ça génère. Il faut envoyer toutes les copies, ils reçoivent les courriers d'intervention... elle renvoie tout cela, accessoirement, elle le fait, car un élu doit intervenir et accompagner. Elle le fait pour tout le monde sans discrimination, et toutes les semaines il y a au moins deux courriers qui partent pour demander simplement à ce que cette réglementation soit appliquée intelligemment. C'est incroyable. Elle ajoute qu'elle ne veut pas rouvrir un front sur Curie, mais il y avait une tolérance pour les malades de Curie. Il y avait parfois des

amendes, mais cela se faisait en bonne intelligence. Maintenant, non seulement il y a des amendes qui sont mises, mais quand M. NADJOVSKI (adjoint à la Maire de Paris) est interrogé sur cette question, la réponse faite et qui sera vérifiée dans le PV du Conseil de Paris a été de dire que le règlement, c'est le règlement pour tout le monde (sous-entendu « Circulez, il n'y a rien à voir) et que de toute façon, si vraiment il n'est pas possible d'aller véhiculer jusqu'à Curie, et bien il y avait les taxis et qu'il était possible de se les faire rembourser. Cela est hallucinant comme réponse. Madame le Maire continuera à poser la question, car ce genre de réponse, c'est extrêmement choquant. Il est possible d'avoir de longs débats sur le nombre des amendes, etc. — elle ne demande pas de fermer les yeux. Historiquement, il y avait de la bienveillance sur les malades de Curie ; ça paraît judicieux, avec ces sacro-saints règlements faits pour être appliqués, mais avec discernement. Elle continuera à demander de la bienveillance, mais en tout cas un traitement un peu différence sur les malades de Curie, elle n'y est pas arrivée jusqu'à présent. Les personnes handicapées qui ont la carte alors qu'ils reçoivent des FPS, c'est atteindre un summum. Les agents devraient savoir qu'en cas de carte, il n'y a pas d'amende. Madame la Maire passe la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle qu'avant, ce n'était pas une apposition « Je suis chez Curie », c'était une autorisation du commissariat du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT souligne que c'était une autorisation locale. Madame la Maire passe la parole à Mme Florence LAINGUI.

Mme Florence LAINGUI propose de travailler sur un système où l'institut délivrerait une carte pour permettre de stationner sur les abords, comme une carte handicap.

Mme Florence BERTHOUT dit que c'est ce qu'elle a demandé, mais elle a obtenu un « non » définitif de M. NADJOVSKI. Il aurait fallu encadrer tout cela, avec une carte Curie pour qu'il n'y ait pas d'exagération. On lui a répondu qu'il y avait des règles. En substance, si les malades étaient si malades que ça, ils ne se déplaceraient pas en voiture et ils auraient qu'à prendre un taxi.

M. Benjamin ISARE trouve que le système de la carte est intéressant, mais qu'aujourd'hui, les commerçants du marché qui disposent d'une carte qu'ils mettent sur leur pare-brise n'empêchent pas le fait qu'ils se fassent verbaliser au moins une fois par mois. Il faudrait rappeler aux agents de vérifier les pare-brise des véhicules avant de délivrer des FPS.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que par convention, ils sont obligés de faire 75 000 contrôles, c'est tout à fait phénoménal. C'est la politique du chiffre.

M. Laurent AUDOUIN note qu'ils sont obligés de faire 75 000 contrôles, ce qui ne signifie pas délivrer 75 000 amendes. À partir de là, les erreurs manifestes sont déjà assez anormales, car le système est léger pour l'agent, il n'y a pas de gros papiers à remplir. Ce qui est étonnant, c'est la difficulté à faire rectifier les choses. Dans tout système, il y a des erreurs, c'est normal, ce sont des êtres humains qui effectuent les contrôles. Le taux d'erreur doit être le plus bas possible, mais quand elles ont constaté de manière manifeste surtout quand il y a la preuve que la personne dispose d'un macaron handicapé ou commerçant, ça devrait être facile de corriger les choses, malheureusement, ça ne l'est pas. Concernant Curie, il serait plus modéré. Il y a souvent des possibilités de transport, la sécurité sociale prend par exemple en charge les frais de taxi. C'est un meilleur choix pour tout le monde, accompagnants et malades, plutôt que de persister à prendre un véhicule personnel.

Mme Florence BERTHOUT note que le taxi remboursé ne coûte pas cher, mais là, c'étaient des accompagnants. C'est plus rassurant d'accompagner le malade avec sa propre voiture que de le mettre dans un taxi. Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir être accompagné. Quand il peut être accompagné par un parent ou un ami qui prend en charge le déplacement, c'est mieux pour le moral.

M. Laurent AUDOUIN rappelle que l'accompagnant peut aussi monter dans le taxi.

Mme Florence BERTHOUT répond qu'il faut payer un aller-retour. Il faut avoir conscience des aspects économiques. Ce n'est pourtant pas l'essentiel. Madame la Maire passe au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XX - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE — 12, RUE DE PONTOISE — 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA remercie Madame la Maire. Il s'agit d'un projet de convention qui permettrait à l'association musicale Gabriel Fauré de continuer d'utiliser à titre gratuit les salles dans le conservatoire du même nom. C'est un projet de délibérations qui, pour les habitués des Conseils d'arrondissement, revient tous les ans et remporte une unanimité conforme à la tradition de cette Mairie d'arrondissement qui favorise l'ensemble de la musique, mais plus généralement la culture dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Pierre CASANOVA. Cette délibération est votée à l'unanimité. Madame la Maire fera voter une convention qui permettra de mettre à disposition du conservatoire la salle de l'ex-tribunal d'instance qui va s'appeler l'« Agora Jacqueline de Romilly » qui sera d'ailleurs inaugurée dans quelques jours à l'occasion d'une exposition. Il y a des *flyers* à l'entrée. Tout le monde est cordialement invité à cette exposition deux jours par semaine dans l'Agora. Des cours de conservatoire pour adultes seront donnés dans cette agora et il y aura donc une convention avec le conservatoire. Le conservatoire était très à l'étroit, ça sera une manière de faciliter les cours et de faire vivre ce lieu.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable au projet de délibération.

XXI - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SALLES DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT A L'USAGE DES ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF QUI CONCOURENT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

&

XXII - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC DES PARTICULIERS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE remercie Madame la Maire. Ce sont deux délibérations distinctives, mais ont des points de correspondance. Elles requièrent deux votes successifs. Elles portent sur l'occupation temporaire des locaux de la Mairie d'arrondissement, l'une à l'usage d'association à but non lucratif concurrent à l'intérêt général, l'autre aux personnes physiques. La principale différence entre les deux et que les associations à but non lucratif bénéficieront d'une occupation gracieuse tandis que les personnes physiques privées qui utiliseront ces locaux avec l'accord préalable de la Mairie bénéficieront d'un loyer actualisé depuis juillet grâce au bon sens et à la bonne gestion de Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT propose de procéder aux votes.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable aux projets de délibération.

XXIII - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À HENRI CURIEL (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA.

M. Jacques SOPPELSA remercie Madame la Maire. Il remercie l'assemblée pour l'honneur fait chaque fois qu'un effort de mémoire est fait. C'est la huitième fois qu'il rapporte la proposition de donner le nom d'une rue ou d'une place. Chaque fois, il l'a fait avec beaucoup d'enthousiasme ou de plaisir. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Son intervention sera mitigée. L'Adjointe à la mémoire de la Mairie de Paris propose de rendre hommage à Henri Curiel *via* l'apposition d'une plaque commémorative dans le 5e. Il fait part à l'assistance du fait qu'il y a trois Henri Curiel, chronologiquement : un banquier franco-italien – aujourd'hui, il se sent avocat nommé d'office et non un avocat enthousiasme – il y a un autre Henri Curiel qui s'active beaucoup en Égypte, son pays natal, il crée en Égypte un parti communiste qui se bat pour la liberté et la libération de son peuple. Pas de problème. Ce qui rend M. Jacques SOPPELSA plutôt réservé est qu'il y a un troisième Henri Curiel, qui de 1950 et 1978, à la sortie de la rue Rollin à son appartement, est abattu par un commando de personnes dans des conditions douteuses. En 1956, Henri Curiel prend fait et cause pour les tenants de l'Algérie indépendante et rejoint un réseau au service du FLN et « son courage et son sens de l'organisation en font un membre très efficace jusqu'à prendre la relève de Francis Jeanson ». Cela se passe de commentaire — ce sujet reste encore brûlant. En tant que rapporteur, M. Jacques SOPPELSA invite à l'abstention. Il votera contre. Il remercie l'assemblée.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL respecte les positions de M. Jacques SOPPELSA. Elle lui dit que, quelque part, si Henri Curiel a été assassiné, c'est pour ses idées. Il s'agit juste de faire en sorte de rappeler que cet homme a été assassiné pour ses idées. Être assassiné pour ses idées, quelles qu'elles soient, n'est pas possible dans la démocratie. De là à ne voter contre le fait qu'on honore quelqu'un qui a eu des idées, qu'il les a défendues et qu'il a été assassiné à son ascenseur rue Rollin à bout portant qui sont arrivés pour l'assassiner pour ses idées, elle est effondrée que la démocratie permette ce genre de choses. Elle ne soutient pas Jeanson, mais dans une démocratie, il y a le droit de défendre des idées, quelles qu'elles soient.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA et M. Alexandre BAETCHE.

M. Jacques SOPPELSA est d'accord, sauf que cet homme a été assassiné quelques semaines après avoir été suspecté de son action au service du KGB, et non pas pour ses idées. Il a été assassiné pour son action, pas ses idées.

M. Alexandre BAETCHE n'a jamais vu des idées porter des valises d'explosifs à Paris pour tuer des Français.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN observe que les événements de la guerre d'Algérie sont aujourd'hui assez loin dans le temps, plus de 50 ans, il y a donc quelque chose de problématique, collectivement, dans la passion que cela provoque encore et dans la difficulté à traiter ces événements au regard de l'histoire et du temps passé. Il y a une chose qui est très claire est que son assassinat avait des motifs très politiques. L'autre évidence c'est que quarante ans après son assassinat, la lumière n'a toujours pas été faite, car en France, il y a une vision du secret défense qui est presque unique dans les grandes démocraties. L'incapacité de notre pays à ouvrir ses archives de manière réelle et sérieuse est patente. Le secret-défense peut atteindre 70 ans. Aux USA — qui ne sont pas un pays sans visées géostratégiques et sans ambition, c'est 20 ans. On déclassifie, on fait la lumière et on fait ce travail de mémoire indispensable. En France, on continue à croire que c'est en mettant la poussière sur le tapis qu'on progresse. Cette plaque fait sens aussi parce que les conditions de la mort de cet homme méritent ce travail de mémoire ; ça ne justifie pas toutes ses actions, mais parfois, dans l'histoire, des gens enfreignent la loi pour des causes qu'ils croient justes et ensuite l'histoire leur rend justice ou pas. Ce débat est sans fin.

Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'en janvier 2018, la justice française a rouvert une enquête sur cette plaque. Madame la Maire passe la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL répond qu'il y a une justice en France, quand il y a des faits, il est possible d'attaquer, exiger qu'ils soient jugés. Mais de là à faire la justice seul avec des suspicions, c'est un peu barbare. La démocratie a été inventée pour éviter la barbarie. Même en n'étant pas d'accord avec Curiel, il faut se battre pour la mémoire d'un homme qui a été assassiné lâchement pour des choses qui n'ont pas été jugées.

M. Jacques SOPPELSA rappelle que la justice ne juge pas des morts. Ça n'existe pas.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI souhaite dire qu'on ne sait pas pourquoi, on ne sait pas ce qu'il a fait, les motifs, les auteurs de l'attentat. Ce qui a peut-être entraîné son assassinat, et qu'il faut condamner, c'est relatif à des misères qui sont encore aujourd'hui des plaies ouvertes. Il a eu l'honneur de travailler sur ces dossiers ; ce ne sont pas des choses abandonnées, ce sont des drames qui ne s'éteindront jamais, y compris pour les enfants, aussi bien du côté des pieds noirs et des harkis. Ça a fait l'objet de meurtre et d'assassinat, la guerre ne rend pas tout légitime. Cette démarche est inutilement clivante. Il n'y avait pas d'urgence à faire cela. Cela va soulever des tensions et en créer de nouvelles.

Mme Florence BERTHOUT propose de passer au vote. Elle croit que c'est fait précisément pour cliver et créer des tensions. Elle a l'habitude de ne pas tomber dans ces pièges. Simplement, de manière extrêmement détendue, c'est au moment où la justice rouvre l'enquête en janvier 2018 que tout d'un coup, il y a une espèce d'urgence à aller apposer une plaque. C'est une démocratie. Cela met mal à l'aise. Il y a la justice qui ouvre une enquête et il est décidé en urgence d'apposer une plaque. De toute façon, il en est ainsi. C'est la première fois depuis de longues années qu'elle voit une décision prise alors que la justice vient de se ressaisir du dossier depuis le mois de janvier. On ne met pas des plaques à la mémoire de toutes les personnes assassinées.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis défavorable.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 3 Contre : 8 Abstentions : 3

XXIV - VŒU DÉPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ABANDON DU NOUVEAU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CRÈCHES PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ ET DE NOËL.

Mme Florence BERTHOUT trouve qu'il y a ceux qui trouvent que c'est formidable de regrouper des crèches et d'autres qui sont assez dubitatifs.

Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, explique que le vœu déposé par le Conseil relatif à l'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël a pour objet que la Ville de Paris a décidé de renouveler malgré tout, alors que cet été ça n'a pas été concluant, les modalités de regroupement pour les vacances de noël en mettant en place un regroupement resserré du 24 au 28 décembre 2018 avec une à deux crèches relais par CAPS pour répondre à des besoins impérieux et des situations d'urgence.

Mme Florence BERTHOUT demande donc ce qui est souhaité.

Mme Corinne GABADOU répond qu'il est demandé que chaque arrondissement dispose au moins d'un établissement relais de la petite enfance pendant l'intégralité des vacances de Noël et d'été 2019 et renonce au nouveau dispositif de regroupement des crèches mis en place lors des vacances d'été 2018. Il faut qu'il y en ait au moins un par établissement.

Mme Florence BERTHOUT souligne que ça ne paraît pas excessivement violent.

Mme Corinne GABADOU demande à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT constate que ce vœu est voté favorablement. Elle rappelle que la rédaction note qu'il ne s'agit que d'un seul établissement par arrondissement. C'est sobre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY dit qu'une réunion en septembre 2018 a conclu que ça avait plutôt bien réussi l'été dernier. Elle pense qu'il faut donner une chance à ce dispositif.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le vœu porte sur le fait d'ouvrir un établissement par arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY trouve qu'il est très polémique en citant la méthode.

Mme Florence BERTHOUT aime bien que les choses soient reprécisées. Elle reformule pour Mme Marie-Christine LEMARDELEY qu'elle n'est donc pas d'accord pour ouvrir une crèche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY répond qu'il n'y a pas que cela.

Mme Florence BERTHOUT l'invite à lire la fin.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY dit qu'elle l'a lue.
Mme Florence BERTHOUT remercie l'assemblée.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 11 Contre : 1 Abstentions : 2

XXV - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ENTRETIEN ET À LA MAINTENANCE DES JEUX DE COUR DANS LES ÉCOLES DU 5E ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT dit que ça pourrait être dans tout Paris. Ce sujet est extrêmement récurrent. L'entretien des jeux de cour coûte très cher, il n'y a pas de fiche diagnostic qui tienne la route. Elle demande à les avoir pour pouvoir dimensionner une bonne maintenance et qu'elle soit faite avant d'être en situation de remplacement, ça coûte très cher. Il s'agit de donner des instructions au CASPE pour que les maires soient systématiquement destinataires des fiches diagnostic de jeux de cour, une fois par an pour que vérifier que les diagnostics soient faits et pouvoir avoir une contre-expertise dans les cas litigieux. C'est du vécu. Il a trop été souvent cas de changer des jeux de cours. Madame la maire n'arrive pas à avoir les fiches diagnostic.

C'est ainsi qu'elle a évité le remplacement intégral d'un jeu de cour à Pontoise. À force d'insister, elle avait pu obtenir le non-remplacement (un an) ; l'addition était tellement salée qu'il a fallu regarder. Il n'est pas possible de mener ce même combat pour tous les petits chevaux à ressorts. C'est pour ça qu'elle dépose un vœu qui va dans le bon sens. C'est un appui pour l'Adjoint que d'avoir la possibilité de donner des fiches diagnostic au maire d'arrondissement pour avoir, le cas échéant, des contre-expertises (pour être sûr qu'il ne faille pas remplacer le jeu).

Mme Corinne GABADOU dit qu'une bonne nouvelle a eu lieu ce soir, à savoir que la directrice des affaires scolaires a envoyé un courrier disant qu'elle avait réussi à débloquer 10.000 euros sur les crédits centraux de la DASCO au bénéfice de l'école maternelle des Lyonnais et Poissy.

Mme Florence BERTHOUT le savait, et remercie de le rappeler. Elle veut que soient dissociées les entreprises qui interviennent et celles qui font le diagnostic. Dans quasiment tous les cas, les entreprises qui font le diagnostic sont ceux qui remplacent les jeux. Ce n'est pas polémique, c'est pour faire avancer les choses.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 13 dont 1 pouvoir Pour : 12 Contre : Abstention : 1

XXVI - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU NOUVEAU RÈGLEMENT DE SERVICE DES GARDIENS DES ÉCOLES PARISIENNES.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Corinne GABADOU rappelle qu'un nouveau règlement de service des gardiens a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2017 entré en vigueur le 1er janvier 2018 et réorganise le temps de travail des gardiens des écoles en l'annualisant et en définissant un planning hebdomadaire de 47,30 heures sur 38 semaines avec une amplitude horaire journalière de 12 heures, ce qui veut dire que les gardiens sont présents du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h en contrepartie d'un allègement de leurs obligations du soir, week-end et pendant les congés scolaires. Ce nouveau règlement n'évoque pas la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires notamment lors des manifestations exceptionnelles des écoles.

Mme Florence BERTHOUT note que le problème est pour les fêtes des écoles et les conseils d'école où il n'y a pas de gardiens.

Mme Corinne GABADOU propose que soient autorisés les gardiens d'école qui le souhaitent à effectuer des heures supplémentaires, mais ça a été refusé. Il est demandé d'évaluer les conséquences du nouveau règlement de service des gardiens sur les écoles et s'assurer de la mobilisation de gardiens vacataires pour permettre les conseils d'école en dehors des services des gardiens titulaires. Elle demande à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que ce vœu fait suite à de nombreuses interpellations d'associations de parents d'élèves.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

XXVII - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À UN PLAN PARISIEN POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES ÉCOLES ET DES CRÈCHES PARISIENNES.

Mme Florence BERTHOUT fait grâce des considérants. Il est demandé à ce que la qualité de l'air soit mesurée dans les écoles. Elle demande à ce que soient communiquées les bilans des évaluations des moyens d'aération et ventilation des crèches et des écoles, de préciser le programme d'action et de prévention pour améliorer la qualité de l'air intérieur que la collectivité de l'air a dû élaborer à la suite des évaluations citées et que la Ville s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur et que les résultats soient communiqués aux mairies d'arrondissement. Madame la Maire passe la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN se demande pourquoi s'arrêter en si bon chemin et demande à ce que ces informations soient rendues publiques.

Mme Florence BERTHOUT suggère d'amender le vœu. Cela pourrait être sur tous les sites. Ainsi amendé par M. Laurent AUDOUIN, il sera ajouté « rendre public ».

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 13 dont 1 pouvoir Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

XXVII - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU BALISAGE DU CHEMIN DE COMPOSTELLE SUR LA RUE SAINT-JACQUES ET LA RUE DU PETIT-PONT.

Mme Florence BERTHOUT passe la parole à M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA est content de le défendre. Il a envoyé un message de félicitation aux auteurs de ce vœu. Il s'agit de relier le chemin de Compostelle par la pose de clous (195 clous) qui sont déjà installés en Île-de-France et il y en a 23 à Paris. Il s'agit d'améliorer ce balisage avec l'association Compostelle 2000 qui procédera à l'installation de clous marqués d'une coquille tous les 25 mètres sur la rue Saint-Jacques et rue du Petit-Pont. Le Quartier latin a un lien avec le patrimoine historique et spirituel, c'est à la fois lié au passé, mais sur une pratique quotidienne puisque le pèlerinage est très régulier et pour le tourisme et l'activité économique, c'est très utile.

Mme Florence BERTHOUT indique qu'elle a reçu l'association Compostelle 2000, c'est aussi sur leur suggestion que ce vœu est proposé. Il ne s'agit pas que de pèlerinage. Saint-Jacques-de-Compostelle est aussi pèlerinage pour les laïcs. Elle passe la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY trouve que c'est une idée très intéressante et se demande si l'association ne pourrait pas être associée au budget participatif l'année prochaine pour y associer les habitants du 5e.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que budget participatif signifie pas payé par la Ville. Elle y est défavorable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY dit que c'est quand même payé par la Ville. Ça ne tombe pas du ciel.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Alexandre BAETCHE.

M. Alexandre BAETCHE précise que la rue Saint-Jacques ne s'appelle pas comme ça pour Compostelle, mais elle tire son nom d'une chapelle Saint-Jacques du XIIIe siècle et que c'est de là qu'est venu le nom de rue Saint-Jacques après qu'a été créé le cardo Maximus de Paris par un grand empereur romain qui a laissé une grande trace dans l'histoire, appelé Tiberius Caesar.

Mme Florence BERTHOUT le remercie pour cet éclaircissement. Elle passe la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN souligne que, qui dit pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle dit marche. Or passer par la rue du Petit-Pont ou par la rue Saint-Jacques, malheureusement, cela ne revient pas à emprunter les chemins les plus pédestres de Paris. Il est dommage de ne pas se poser la question de l'aménagement de cette rue : c'est un aspirateur à voitures, les trottoirs sont petits, on s'y bouscule. C'est un endroit qui mériterait un aménagement urbain plus favorable à la marche et à la relaxation, ça participerait d'une vision globale sur le premier point de l'ordre du jour.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Laurent AUDOUIN.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

XXVII - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU STATIONNEMENT SAUVAGE DE CARS DE TOURISME RUE DU PETIT-PONT ET RUE SAINT-JACQUES.

Mme Florence BERTHOUT passe la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL résume la situation. Jusqu'à un passé récent, les cars de tourisme stationnaient sauvagement sur la rue Lagrange pour avoir un accès direct à l'église Notre-Dame. La Maire a obtenu que la rue Lagrange soit interdite aux cars de tourisme ainsi que la rue Dante. Une aire de reprise passagers a été créée derrière la Sorbonne avec six places de cars, néanmoins ce flux de cars s'est reporté rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques. Il y a eu une accalmie avec les travaux du quai Saint-Michel, mais il y a une recrudescence des cars de tourisme. Les retours sont négatifs de la part des riverains qui se plaignent de la présence et de la pollution engendrée, car les cars maintiennent leur moteur allumé.

La seule ressource est de faire appel à la DPSP, mais malheureusement, ils ne peuvent pas exiger un règlement immédiat des amendes qu'ils posent qui s'appelle une consignation d'argent immédiate. Le vœu porté est que soit mise en place rapidement une régie pour que la DPSP puisse effectuer des consignations d'argent en attendant la future police municipale. Il y a déjà eu la vidéo verbalisation.

Mme Florence LAINGUI dit que ce ne sont pas les mêmes arguments contre, c'est un vieux débat.

M. Pierre CASANOVA dit que ce n'est pas la première fois que c'est voté.

Mme Hélène HAUTVAL dit que quand un vœu n'est pas entendu, il est bon de le répéter.

M. Laurent AUDOUIN propose de compléter ce vœu par un point nouveau qui serait de réaligner la piste cyclable dans la montée de la rue Saint-Jacques pour qu'elle tienne compte de la dimension des bus, car ça n'est pas encore le cas. C'est souhaitable pour la sécurité des vélos.

Mme Hélène HAUTVAL prend en note ce vœu, simplement il s'intègre mal dans le vœu qui concerne les cars de tourisme.

M. Alexandre BAETCHE est d'accord avec M. Laurent AUDOUIN, c'est une demande du personnel de la Sorbonne. Il suffit de réduire la largeur de la piste cyclable, il faut enlever à peine 50 centimètres et il n'y aura plus de cars qui pourront se mettre là à condition de placer quelques potelets et barrières.

Mme Hélène HAUTVAL constate qu'il ne parle pas de la même chose. Il parle de derrière Saint-Séverin alors que M. Laurent AUDOUIN parlait des cars de tourisme un peu plus haut. Toujours est-il que c'est une proposition intéressante, il est possible d'imaginer un nouvel aménagement de la rue Saint-Jacques et rue du Petit-Pont pour éviter ce genre de problème. C'est à étudier.

M. Pierre CASANOVA demande à Mme Hélène HAUTVAL si elle souhaite maintenir son vœu sans l'amendement proposé par M. Laurent AUDOUIN. Mme HAUTVAL maintient le vœu tel qu'il est présenté.

Les deux points de vue ayant été clairement exposés, M. CASANOVA propose de passer au vote.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 11 dont 1 pouvoir Pour : 7 Contre : 3 Abstention : 1

XXVIII - VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'URGENCE DE LA PRÉSERVATION DE LA CRYPTE SITUÉE 14 BIS RUE PIERRE NICOLE.

M. Pierre CASANOVA passe la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE précise que ce vœu est relatif à la préservation de la crypte de la rue Nicole, elle est située sous la rue Pierre Nicole et sous deux immeubles voisins. Un vœu a été voté en Conseil d'arrondissement et a été adopté à l'unanimité en Conseil de Paris le 12 décembre 2016, ça va faire deux ans. Aujourd'hui, la situation est au point mort. La Mairie a beau prendre contact avec la Direction des Affaires Culturelles et du patrimoine, tout le monde se renvoie la balle. Ce vœu vise à faire un bilan des actions entreprises depuis son vote en 2016 et présente une feuille de route précise pour sauver la crypte située rue Pierre Nicole et avoir un déroulé des actions qui seront menées.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

La Secrétaire de séance
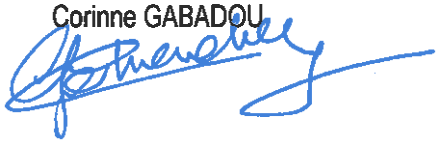
Corinne GABADOU